



République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.25.137**  
portant sur

L'avenant n°5 au marché public 2024-015 relatif à la construction et la  
réhabilitation d'un pôle culturel à Ingré  
pour le lot 3 « Enveloppe »  
« 3a – charpente bois – murs ossature bois – enduit  
3b – Façade  
3c – Menuiseries extérieures  
3d – Serrurerie »

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal DL24.109 en date du 24 septembre 2024 autorisant le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché de construction et réhabilitation d'un pôle culturel à Ingré,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un marché est passé avec le groupement composé des sociétés :

- ENTREPRISE BERNARDI – 39 rue Bernard Million, 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLÉ
- COGECÉM – 3 rue de la Vallée, 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLÉ

concernant la construction et la réhabilitation d'un pôle culturel à Ingré pour le lot n°3 « enveloppe » :  
« 3a – charpente bois – murs ossature bois – enduit - 3b – Façade - 3c – Menuiseries extérieures - 3d – Serrurerie » pour un montant de 1 459 359,69 € HT, soit 1 751 231,63 € TTC réparti :

- BERNARDI SAS : poste 3c et 3d : Montant HT : 421 258,17 € HT, soit 505 509,80 € TTC
- COGECÉM SAS : poste 3a et 3b : Montant HT : 1 038 101,5294 € HT, soit 1 245 721,82 € TTC

Après avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres réunie le 09 décembre 2025, un avenant n°5 a été signé afin d'intégrer des modifications nécessaires pour la médiathèque et l'extension de l'espace Lionel Boutrouche.

Pour la médiathèque, les modifications portent sur :

- Le remplacement des enduits extérieurs des murs en paille initialement prévus à la chaux par des enduits réalisés en chaux et plâtre, sans incidence financière.
- La suppression des stores occultants extérieurs sur les châssis vitrés de la salle d'animation, pour un montant de – 8 303,70 € HT soit -9 964,44 € TTC

Pour l'extension de l'espace Lionel Boutrouche, les modifications portent sur :

- Le renfort des poutres bois existantes ; suite à une remarque du bureau de contrôle et à une étude structurelle, il est nécessaire de traiter les fissures avec une résine époxy et de renforcer la poutre vouée à recevoir un palan ; pour un montant de 21 000,00 € HT soit 25 200,00 € TTC
- La pose d'un escalier aluminium et les garde-corps fixes à droite et à gauche entre la toiture existante et l'extension de l'ELB pour en faciliter l'entretien ; pour un montant de 3 705,87 € HT soit 4 447,04 € TTC
- La mise à jour des métrés des garde-corps sur la toiture accessible pour un montant de -9 325,41 € HT soit -11 222,89 € TTC.

Le montant de ces modifications présente une plus-value de 7 049,76 € HT soit 8 459,71 € TTC.  
Soit 0,48% du montant initial du marché.

Le cumul des avenants présente une variation de 0,40% du montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché public est :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 470 548,79 € HT
- Montant TTC : 1 764 658,55 € TTC

Dont la répartition est la suivante :

- **BERNARDI SAS : poste 3c et 3d** : Montant HT : 407 307,93 € HT, soit 488 769,52 € TTC
- **COGECES SAS : poste 3a et 3b** : Montant HT : 1 063 240,86 € HT, soit 1 275 889,03 € TTC

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 11 décembre 2025



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :  
Transmis au représentant de l'Etat le : 11 décembre 2025  
Publié ou notifié-le : 11 décembre 2025  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_25_137
Objet :	Avenant n°5 au marché public 2024-015 relatif à la construction et la réhabilitation d'un pôle culturel à Ingré pour le lot 3 « Enveloppe » « 3a – charpente bois – murs ossature bois – enduit 3b – Façade 3c – Menuiseries extérieures 3d –
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20251211-DC_25_137-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20251211-DC_25_137-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.25.137 - décision LOT 3 Avenant 5 marche 2024015 pole culturel.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20251211-DC_25_137-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	82.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2025 à 15h07min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2025 à 15h30min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2025 à 15h30min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2025 à 15h30min51s	Reçu par le MI le 2025-12-11